

## Comment mesure-t-on les revenus ?

22 mai 2020



Il existe plusieurs manières de mesurer les revenus, que l'on souhaite s'intéresser à ce que l'on touche ou à ce que dont on dispose vraiment pour pouvoir dépenser. Le débat sur le sujet est souvent confus. Essayons d'y voir plus clair.

Avant de mesurer les inégalités en la matière, il faut se mettre d'accord sur ce que l'on appelle le revenu. Ce n'est pas aussi simple qu'il y paraît car il existe différentes sources et définitions. Pour la grande majorité des personnes qui travaillent, le revenu, c'est le salaire net. Ce n'est pas la seule source de revenus. Certains, les non-salariés, vendent des prestations ou des biens : les honoraires des médecins ou les bénéfices des commerçants, par exemple. D'autres disposent de biens dont ils tirent rémunération : loyers perçus par les propriétaires qui louent des biens immobiliers [ 1 ] dividendes et intérêts reçus par les détenteurs d'actions ou d'obligations, etc. Enfin, le revenu comprend les prestations sociales imposables, principalement les retraites, ainsi que les indemnités de chômage ou de maladie.

**Le revenu est dit « déclaré »** car c'est ce qui est déclaré aux impôts. Il est constitué de l'ensemble des ressources imposables d'un ménage [ 2 ] ou d'une personne. Pour le mesurer, l'Insee utilise à la base un vaste échantillon de déclarations fiscales (pas moins de 56 000 ménages chaque année) pour mener son enquête sur les revenus fiscaux et sociaux.

Du revenu déclaré, l'Insee passe au **revenu dit « disponible »** du ménage en ajoutant les prestations sociales non imposables (par exemple : allocations familiales, minima sociaux, aide au logement, etc.) et en retirant les impôts directs (ceux qui sont payés directement au Trésor public, et non par l'intermédiaire d'un achat par exemple, comme la TVA). Quatre impôts directs sont pris en compte par l'Insee : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, les contributions sociales généralisées (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

Enfin, l'Insee calcule le **« niveau de vie »** : c'est le revenu disponible mais pour l'équivalent d'un individu. On ne vit pas de la même façon avec 1 000 euros si on est seul ou dans une famille de quatre enfants. Mais chacun ne réduit pas d'autant le niveau de vie : un bébé ne consomme pas autant qu'un adulte. On divise donc le revenu disponible du ménage par un système de parts, que l'on appelle des « unités de consommation ». Ces unités sont généralement calculées de la façon suivante en tenant compte de l'âge : une part (donc une unité de consommation) pour le premier adulte du ménage, 0,5 part pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 part pour les enfants de moins de 14 ans.

Il est important de bien comprendre les différentes notions du terme « revenu » car elles ne signifient pas la même chose. En général, le citoyen pense spontanément à ce qu'il perçoit (le revenu déclaré, souvent le salaire) sans déduire ses impôts, ni ajouter les prestations sociales. Mais les statisticiens parlent le plus souvent de niveau de vie, et ce sont ces chiffres que nous utilisons dans le débat public.

## Pour aller plus loin

Cet article est extrait de la *Note de l'Observatoire n° 6 – Comment mesurer les inégalités de revenus ?*, disponible en téléchargement gratuit sur notre site.

« Comment mesurer les inégalités de revenus ? »,

Notes  
2021.

Louis Maurin, Observatoire des inégalités, avril



Schéma / © Seity pour l'Observatoire des inégalités  
Photo / © Pixabay

[1] On ne compte pas comme revenu ce que l'on appelle les « loyers fictifs », c'est-à-dire ce que rapporte le fait d'être propriétaire et donc de ne pas avoir à payer de loyer.

[2] Un ménage est déterminé en fonction du logement : on compte un ménage par logement. Il peut compter selon les cas une personne seule, une famille, plusieurs adultes, etc.

• Emplacement :

[Accueil](#) > [Mesurer les inégalités](#) >

• Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Comment-mesurer-on-les-revenus>



**REVENU DISPONIBLE DU MÉNAGE**



**Nombre d'unités de consommation**



**NIVEAU DE VIE**

Les **unités de consommation** permettent d'attribuer un nombre de parts statistiques à chaque ménage en fonction de sa composition et de l'âge de ses membres. L'Insee compte une part

(donc une unité de consommation) pour le premier adulte du ménage, 0,5 part pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 part pour les enfants de moins de 14 ans.